

## MAIRIE DE BELRUPT EN VERDUNOIS

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

**ORDRE DU JOUR** : Déclaration d'intention d'aliéner - délibération relative au départ en retraite de la secrétaire - contournement Est de Verdun : le point sur le dossier - activité économique « garde d'enfants » et fonctionnement de l'école - prospective - ratios financiers de la commune (reporté) - analyse de la situation financière de la commune : point annuel avec la Trésorerie (reporté) - convention d'occupation du domaine public communal pour l'équipement de la commune en fibre optique - intégration des sentiers de la Tuilerie dans le domaine public communal - dénomination de chemin (aux Hollis, prolongement de la rue de la Fontaine) - décision budgétaire modificative (budget de l'eau) - servitude de passage de canalisation d'eau potable (extension du réseau communal chemin des Hollis - passage sur 3 parcelles privées) - Monument aux Morts : complément d'inscription - réunion de l'assemblée générale de la société SPL-XDEMAT sur la répartition du capital social (ajout) - Questions diverses.

**Date de convocation** 10 mai 2021

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Absents** :

**Absent(s) excusé(s)** :

**Secrétaire de séance** : Marie-Odile TEXIER

**N° DELIBERATION : 2021 04 01**

**OBJET DE LA DELIBERATION : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2021 05 01 : DEPART EN RETRAITE DE LA SECRETAIRE**

Considérant le départ à la retraite de la secrétaire de mairie au 01/04/2021 et la décision de lui attribuer la somme de 500 € à cette occasion,

Considérant le courrier de la Préfecture reçu le 30 avril 2021, informant la mairie que « la décision d'instaurer une telle prime au profit de la secrétaire de mairie ou de autre agent de la commune est illégale et qu'il convient d'inviter le conseil à retirer la délibération n° 2021 03 18 du 18 mars 2021 ».

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

**DECIDE** de retirer la délibération n° 2021 03 18 du 18 mars 2021

**DECIDE** de solliciter les conseils des services de la DDFIP et de la Préfecture sur ce sujet

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget de la commune

**N° DELIBERATION : 2021 05 02**

**OBJET DE LA DELIBERATION : ACTIVITE ECONOMIQUE « GARDE D'ENFANTS » ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE - PROSPECTIVE**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

**EXPRIME** la volonté politique de maintenir et développer l'activité de garde d'enfants sur la commune et ainsi de préserver l'effectif scolaire.

**DECIDE** de veiller à accompagner tous les projets publics ou privés allant dans ce sens et d'être attentif aux risques qui pourraient affaiblir cette activité sur le village.

**DECIDE** de continuer sa réflexion pour permettre le développement de cette activité.

**N° DELIBERATION : 2021 05 03**

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE EN FIBRE OPTIQUE**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

**AUTORISE** la signature de la convention d'occupation du domaine public communal non routier avec la société LOSANGE pour l'implantation d'un NRO/SRO sur la parcelle cadastrée AB 6 (Place de la mairie) sur la commune de BELRUPT EN VERDUNOIS,

**N° DELIBERATION : 2021 05 04**

**OBJET DE LA DELIBERATION : INTEGRATION DES SENTIERS DE LA TUILERIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

**DECIDE** le classement des 5 sentiers de la Tuilerie, suivant le plan annexé à la présente délibération, dans le domaine public communal,

**DECIDE** de procéder prochainement à la dénomination des différents sentiers et de créer un tableau de classement des sentiers communaux

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes les pièces nécessaires.

**N° DELIBERATION : 2021 05 05**

**OBJET DE LA DELIBERATION : DENOMINATION DE CHEMIN (AUX HOLLIS – PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA FONTAINE)**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer :

- le sentier situé dans le prolongement de la rue de la Fontaine et qui dessert les parcelles cadastrées section A N° 223 et 745, au lieu-dit DESSOUS DE LA BOUVIERE (Chemin des Hollis) : « Chemin des Hollis »

**PRECISE** que la limite extrême de la rue de la Fontaine est fixée au niveau du calvaire situé à l'extrémité de la parcelle cadastrée A 916 et que ce point constitue le début du « Chemin des Hollis »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire généralement le nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

**N° DELIBERATION : 2021 05 06**

**OBJET DE LA DELIBERATION : SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec les propriétaires des parcelles A 714 - A 713 et A 161 pour le passage d'une conduite en terrain privé et formaliser la servitude en résultant.

**FIXE** à 60 € le montant de l'indemnisation des propriétaires sur la base d'un calcul établi en référence à une servitude similaire établie en 2007

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire généralement le nécessaire.

**N° DELIBERATION : 2021 05 07**

**OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative suivante :

- **Article 2158-21** Autres : - 10 €
- **Article 28156-040** Matériel spécifique d'exploit. : - 5 €
- **Article 28158-040** Autres. : - 5 €

**N° DELIBERATION : 2021 05 08**

**OBJET DE LA DELIBERATION : MONUMENT AUX MORTS : COMPLEMENT D'INSCRIPTION**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité :

**DEICDE** de poser une nouvelle plaque en mémoire de ce combattant au sol, en frontal, sur la dalle du monument et d'y graver le nom d'Eugène MAIGRET

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département, de l'ONAC et du Souvenir Français pour l'achat de cette plaque.

**N° DELIBERATION : 2021 05 09**

**OBJET DE LA DELIBERATION : REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>Bernard GILSON</b>	
<b>Claude REALE</b>	
<b>Benjamin MAUVAIS</b>	
<b>Stéphane NIEDER</b>	
<b>Arnault GIVE</b>	
<b>Ameline CARTIER</b>	
<b>Mathieu HUYNEN</b>	
<b>Julien BOULANGER</b>	
<b>Marie-Odile TEXIER</b>	
<b>Nicolas TOUSSAINT</b>	
<b>Damien GILLE</b>	
<b>Laura VALROFF</b>	
<b>Didier GIARD</b>	
<b>Mireille MARATRAT</b>	
<b>Johan NIEDER</b>	